



## Tarifs d'outillage, des services et frais annexes TTC

A compter du 1er janvier 2026

Tarifs de Services										
Frais annuels d'inscription et de réinscription sur la liste d'attente pour une location d'emplacement annuel (hors usagers annuels)							15,00 euros TTC			
Location de la salle pour l'organisation de séminaires (journée)							100,00 euros TTC			
1 lavage (laverie)							5,00 euros TTC			
Dosette lessive							1,00 euros TTC			
1 séchage (laverie)							5,00 euros TTC			
Remorquage d'un bateau <8 mètres (hors intervention sécurité) main d'œuvre comprise							60,00 euros TTC			
Remorquage d'un bateau >8 mètres (hors intervention sécurité) main d'œuvre comprise							80,00 euros TTC			
Main d'œuvre service du port (l'heure)							35,00 euros TTC			
badge accès au ponton (badge supplémentaire)							10,00 euros TTC			
location de vélos - prix TTC										
VTC 1/2 jour	10,00	VTC jour	17,00	vélo électrique 1/2 journée	20,00	vélo électrique journée	35,00			
Carte passeport escales (nouvelle adhésion, modification ou renouvellement de carte) + Transeurope marinas							20,00 euros TTC			
Fourniture d'électricité sur pontons	par an	b<8m:	300,00 €	8m<b<10m:	375,00 €	10m<b<12m:	450,00 €	12m<b:	525,00 €	
	par mois	b<8m:	30,00 €	8m<b<10m:	37,50 €	10m<b<12m:	45,00 €	12m<b:	52,50 €	
Evènements organisés par une association de la Commune							Gratuit			
Evènements organisés par une association extérieure à la Commune (avec accord de réservation préalable)							Remise de 30%			
Bateau du patrimoine (hors activités commerciales)							50% des tarifs des tarifs pontons, bouées et AOT			
<b>Carburant</b>										
Application d'une marge de 0,25 euros HT sur le prix d'achat du litre de carburant										
<b>Tarifs d'utilisation de la cale de mise à l'eau</b>										
Gratuite pour le titulaire d'un poste d'amarrage à l'année et titulaire de contrat hivernage, mois ou semaine (pendant sa période de contrat)										
Obligation de garer la remorque sur le parking dédié										
1 aller-retour							7,00 euros TTC			
Forfait 5 A/R							32,00 euros TTC			
Forfait 10 A/R							60,00 euros TTC			
Forfait 20 A/R							112,00 euros TTC			
Forfait 50 A/R							260,00 euros TTC			
la carte réutilisable							10,00 euros TTC			
<b>Tarifs des redevances particulières</b>										
Mise à disposition du Terre-plein pour la construction de bâtiments commerciaux (en une seule fois)							m2 11,08 euros TTC			
Redevances de Terre-plein non bâti pour les bâtiments commerciaux (autorisation d'occupation temporaire)							m2/an 5,80 euros TTC			
majoration pour AOT de droits réels +35%							7,83 euros TTC			
Redevances de Terre-plein bâti (autorisation d'occupation temporaire)							m2/an 9,98 euros TTC			
majoration pour AOT de droits réels +35%							13,47 euros TTC			
Occupation du terre plein technique pour un séjour de courte durée										
emplacement par jour							15,00 euros TTC			
emplacement par semaine							75,00 euros TTC			
emplacement par mois							225,00 euros TTC			
Forfait annuel d'utilisation du terre-plein et aire de carénage par les chantiers, comprenant le stationnement des engins et des bers, l'eau et l'électricité							500,00 euros TTC			
Redevance de terre-plein non bâti à usage de terrasse utilisée à des fins commerciales							m2/an 26,26 euros TTC			
Occupation du terre plein (gratuit pour les associations)							jour 50,00 euros TTC			
Branchement électrique à un coffret							heure 7,00 euros TTC			
jour							50,00 euros TTC			
Redevance d'envoi de factures ou de rappel (mail et postal)							10 euros TTC			
Défaut d'autorisation de branchement électrique							30 euros TTC			
Défaut d'autorisation de stationnement sur ponton, mouillage et terre-plein							Frais de dossier 50 euros TTC			
Tarif d'emplacement majoré (multiplié par 3) en fonction de la période										
<b>Tarifs d'utilisation de l'aire de carénage (réservation obligatoire par formulaire)</b>										
<b>STATIONNEMENT PAR PERIODES</b>										
<b>Haute saison</b> du 1er mars au 30 juin				stationnement limité à 7 jours par bateau, inclus dans la redevance annuelle des usagers du port de plaisance de Loctudy						
<b>Basse saison</b> du 1er janvier au 28 février et du 1er juillet au 31 décembre				stationnement limité à 21 jours par bateau, inclus dans la redevance annuelle des usagers du port de plaisance de Loctudy						
<b>TARIFS DE STATIONNEMENT SUR L'AIRES DE CARENAGE (TTC)</b>										
Forfait 24h inclus 2 h eau/élec	b<6m:	35,00 €	6m<b<8m:	40,00 €	8m<b<10m:	45,00 €	10m<b<12m:	50,00 €	12m<b:	55,00 €
Nettoyage d'un emplacement sur l'aire de carénage							70,00 €			
<b>Tarifs d'utilisation des fluides (carénage et escales gratuites) TTC</b>										
Distribution d'eau 1H (nettoyeur haute pression non fourni)							7,00 €			
Distribution d'électricité 1H							7,00 €			
<b>Majoration du tarif d'emplacement en cas de dépassement des durées autorisées (tarifs multipliés par 3 par 24H)</b>										